

Question écrite N° 3691

Encore mieux combattre le harcèlement scolaire, fléau des préaux

Nicolas Maître (PS)

Réponse du Gouvernement

En préambule, le Gouvernement signale qu'une position claire contre toute forme de harcèlement scolaire a été adoptée de longue date, notamment à travers la formation de médiateurs dans les écoles, la mise en place des antennes de santé scolaire, par la formation dispensée dans plusieurs établissements scolaires et en plus dernièrement par l'accompagnement des élèves par les travailleurs sociaux.

Considérant ce qui précède, le Gouvernement répond ainsi aux questions suivantes.

1. Peut-il confirmer la mise en place systématique de ce protocole lorsque des actes de harcèlement sont dénoncés ? Dans le cas contraire, pour quelles raisons n'est-il pas encore appliqué ?

Oui, le protocole contre le harcèlement scolaire a été distribué dans chaque école secondaire et primaire du canton du Jura. Le Service de l'enseignement (SEN) a recommandé de les afficher dans toutes les classes et salles des maîtres.

Il existe un protocole spécifique pour les parents disponible sur le site : <https://www.jura.ch/DFCS/SEN/Pour-les-parents/Pour-les-parents.html> ainsi qu'un protocole pour les élèves disponible : <https://www.jura.ch/DFCS/SEN/Pour-les-eleves/Pour-les-eleves.html>

Ce protocole est donc bien mis en place dans les écoles et sa diffusion a permis une prise de conscience générale sur la question.

2. Depuis fin 2021, à la suite du rapport du postulat, le harcèlement à l'école sous toutes ses formes a-t-il diminué ?

Il n'existe pas de statistiques officielles précises sur l'évolution du harcèlement scolaire en Suisse. Cependant, on estime que le harcèlement touche entre 5 et 10% des élèves, et les résultats des études PISA montrent une augmentation du phénomène, ce qui pourrait suggérer que davantage de cas sont signalés.

Il est difficile de déterminer si les cas sont réellement plus fréquents ou si, au contraire, les élèves et les parents se sentent de plus en plus en confiance pour dénoncer ces comportements. Le harcèlement scolaire peut avoir des conséquences psychologiques graves. De ce fait, il est crucial de renforcer constamment la prévention et d'assurer une réponse rapide et adéquate aux dénonciations de harcèlement. C'est ce que le canton a mis en place depuis le postulat no 420 accepté en avril 2020.

Parmi les principales mesures, on peut notamment relever :

- l'interdiction des téléphones portables dans le périmètre scolaire;
- la gestion et le suivi des cas difficiles à l'école secondaire par un membre de la direction avec une dotation horaire augmentée pour la mise en oeuvre de projets de prévention depuis la rentrée 2023-2024;
- la médiation scolaire présente dans chaque établissement et qui a vu également sa dotation augmenter dans les écoles primaires depuis la rentrée 2023;

- l'accompagnement des élèves par les travailleurs sociaux dans les établissements scolaires, lien complémentaire des interventions de l'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) avec les familles.

3. Depuis cette prise de conscience, dans quelle mesure le Gouvernement a-t-il augmenté les moyens pour lutter contre le calvaire scolaire de certains élèves ?

Comme indiqué dans la réponse à la question précédente, le Gouvernement a pris des mesures concrètes, telles que la formation de tous les enseignants en collaboration avec la HEP-BEJUNE, qui finance chaque année une journée de formation continue par cercle scolaire. Plusieurs cercles scolaires se sont d'ailleurs réunis pour bénéficier de cette formation à la méthode de préoccupation partagée (MPP).

Cette formation représente un investissement majeur pour améliorer la gestion du harcèlement scolaire, en assurant que les enseignants soient mieux préparés pour identifier et traiter ces situations. Le développement de cette approche fait partie d'une stratégie plus large pour réduire le phénomène de harcèlement et soutenir les élèves dans un environnement scolaire plus sûr.

En résumé, la MPP a un impact très positif sur les élèves en améliorant leur sécurité émotionnelle et physique. En travaillant sur l'empathie, la gestion des conflits, la solidarité et la communication, elle contribue au développement des compétences sociales et émotionnelles des élèves. L'une des retombées les plus importantes de la MPP est l'amélioration générale du climat scolaire. En impliquant tous les acteurs de l'établissement, elle aide à instaurer une atmosphère plus respectueuse et bienveillante. La MPP permet donc de mieux identifier et traiter les situations de harcèlement entre élèves, grâce à une approche qui vise à comprendre les dynamiques de groupe et à réduire l'asymétrie de pouvoir. Les élèves victimes de harcèlement bénéficient d'une meilleure prise en charge, car la méthode met l'accent sur la sensibilisation et la mobilisation collective des adultes et des élèves pour agir de manière préventive. Cela conduit à une réduction du harcèlement et à une meilleure gestion des conflits.

4. Plus particulièrement, le Gouvernement peut-il nous dire si tous les élèves jurassiens sont sensibilisés à cette problématique et si l'ensemble du corps enseignant reçoit une formation ou une formation continue en la matière ?

Le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS) a mis en place une vaste sensibilisation à la question du harcèlement scolaire dans les écoles du canton du Jura. En plus du protocole, toutes les écoles secondaires ainsi que 28 cercles primaires sur 30 ont été formés à la MPP, qui est une approche systématique pour faire face aux phénomènes de harcèlement et d'intimidation.

La méthode MPP repose sur une approche bienveillante où plusieurs entretiens sont réalisés avec les élèves concernés pour rétablir une dynamique de groupe positive. La presque totalité des écoles dispose désormais d'une équipe MPP prête à intervenir rapidement en cas de besoin. Des sessions régulières d'analyse de pratiques professionnelles (APP) sont organisées pour échanger sur les réussites et les difficultés rencontrées.

Ce programme a été un grand succès, et l'implication continue des enseignants, ainsi que la mise en place d'une approche collective, sont des éléments clés pour lutter efficacement contre le harcèlement à l'école.

Le SEN est également un membre actif de la plateforme romande MPP (<https://www.plateforme-mpp.ch>) qui regroupe les services de promotion de la santé, de prévention, ainsi que les instances éducatives des cantons romands. Cette plateforme met à disposition un site internet visant à promouvoir les actions et ressources existantes pour améliorer la gestion des phénomènes de harcèlement scolaire. Les principes fondamentaux de la Méthode de Préoccupation Partagée y sont présentés, ainsi que les offres spécifiques proposées par chaque canton, permettant ainsi une approche cohérente et harmonisée à l'échelle romande.

Par ailleurs, le site Educlasse, conçu spécifiquement pour les enseignants jurassiens, reprend ces ressources pédagogiques adaptées aux spécificités du canton du Jura. Il soutient ainsi les enseignants dans leur démarche éducative et préventive, en leur fournissant des outils concrets pour aborder cette problématique de manière proactive.

Delémont, le 28 janvier 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître